

Changement dans les pratiques de pêche suite à l'implantation de champs d'éoliennes

Traduction choisie par Yves Henocque

du rapport¹ du Crown ESTATE et de la Fédération Nationale des Organisations de Pêcheurs (NFFO), Royaume-Uni (2016)

Contexte

Il s'agissait d'analyser en quoi la pêche et les pratiques de pêche avaient pu être modifiées par l'implantation de 6 champs d'éoliennes en Mer d'Irlande de l'Est.

Les champs d'éoliennes couvrent une surface allant de 10 à 73 km² avec un nombre d'éoliennes par champs allant de 30 à plus de 100 (total : 140). Leur construction s'est échelonné entre 2006 et 2010.

Le rapport est très clair dans l'exposé de la méthode, une analyse sérieuse basée sur plusieurs sources de données : débarquements et effort de pêche (pour les bateaux de plus de 10m), données satellite (VMS/IMARSAT), données garde-côtes (navires et avions), consultation directe des pêcheurs à l'aide de questionnaires (données primaires : 31 pêcheurs venant de 8 ports différents, et 10 gestionnaires/développeurs des champs d'éoliennes).

Conclusions

- Depuis 2000, il y a eu une forte réduction de l'effort de pêche et des débarquements de poissons de fonds dans toute la mer d'Irlande de l'Est, probablement la conséquence de la réduction des TACs (captures totales autorisées), ce qui n'a rien à voir avec les champs d'éoliennes.
- La principale pêche concernée dans la région est celle de la langoustine (navires de plus de 10m). Cette pêche est restée stable avant et après la construction/installation des éoliennes. Les données satellites montrent cependant une baisse des coups de chalut à la langoustine dans un des champs d'éoliennes, ce qui n'est pas le cas pour les autres.
- La stabilité des débarquements totaux dans la région (8 ports) laisse supposer que l'effort s'est reporté sur d'autres zones de pêche, sans que l'on sache bien ce que quantitativement représente ce déplacement des pêcheries.
- Pour ce qui est des pêcheurs qui déclarent avoir travaillé dans les zones à présent occupées par les éoliennes, la majorité déclare qu'ils ne sont pas revenus ou ont réduit leur effort de pêche sur ces zones, deux ou trois ans après leur construction.
- Bien que l'on observe qu'il y a un petit nombre de pêcheurs qui opèrent dans les champs d'éoliennes, la principale raison de non-retour des pêcheurs semble être beaucoup plus dû au risque, réel et supposé, qu'à un éventuel changement de l'écosystème.
- Des inquiétudes avaient été soulevées concernant l'impact potentiel des opérations de maintenance des turbines sur les espèces commerciales, telles que vibrations, lumière flash installée sur les turbines, ondes électromagnétiques des câbles sous-marins, et pollution chimique des matériaux utilisés pour le renforcement des câbles (chaux). La revue

¹ Accessible sur le lien <http://www.thecrownestate.co.uk/energy-and-infrastructure/research/energy-research/reports/>

de toutes les revues environnementales sur ces questions montre qu'il n'est pas possible de conclure.

- Les principaux obstacles qui limitent la coexistence de la pêche et de la génération d'énergie éolienne en mer dans la mer d'Irlande de l'Est sont :
 - Les risques associés aux turbines, câbles, renforcement des câbles et les débris issus de la phase de construction dans les champs d'éoliennes ;
 - Une gêne à la pêche trop importante, menant à des pertes d'engins et des distances accrues vers les zones de pêche au moment des périodes de maintenance des éoliennes ;
 - De faibles relations et une mauvaise communication entre pêcheurs et développeurs de champs d'éoliennes, ainsi que les compagnies de maintenance ; et
 - L'effet cumulé de l'emprise des champs d'éoliennes et des aires marines protégées (AMPs) sur les zones traditionnelles de pêche.
- Toutes les suggestions concernant la manière dont pêcheurs et développeurs de champs d'éoliennes pourraient améliorer leur relation sont applicables aux autres zones concernées autour de la Grande-Bretagne. Les recommandations sont principalement focalisées sur la communication, l'information et les échanges de connaissance, une meilleure compréhension des besoins des uns et des autres, et l'implication des pêcheurs dans certains travaux liés à la maintenance des fermes.
- La coexistence d'une ou plusieurs activités ne veut pas nécessairement dire qu'elles doivent occuper le même espace. Certaines recommandations pourraient venir compenser les pertes d'opportunités de pêche en maintenant la viabilité et la rentabilité des activités de pêche.
- Une meilleure coexistence pourrait être obtenue par : planification concertée de la pose des câbles ; la communication des données les plus récentes sur les données de fond de mer afin de révéler les dangers potentiels pour la pêche, les corridors les plus sûrs pour la pêche et les routes de transit ; l'enlèvement du fond de tous les macro-déchets dûs à la construction ; un système d'enfouissement des câbles plus efficaces et un recouvrement de ces derniers qui permette la pêche (chaluts), des études du sol marin après la construction et communication des résultats ; la surveillance des câbles dés-enfouis, l'accord sur des protocoles opérationnels pour les activités respectives, l'implication des pêcheurs en tant que 'observateurs de la qualité', dans les études de fond de mer et le suivi écologique ; et des mesures de compensation de pertes éventuelles en accroissant la rentabilité de la pêche comme, par exemple, l'amélioration des infrastructures portuaires (ex : machines à glace).
- Organiser un atelier sur la base de cette étude et des recommandations qu'elle contient.